



22 août 2019

Projet : **Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Objet : **Réponses aux questions de la série DQ21**

Bonjour,

Vous trouverez ici-bas les réponses aux questions de la série DQ21 ayant été adressée à M. Conrad Lebrun de la ville de Lac-Mégantic le 14 août 2019.

Question 1

Concernant la variante 2C, veuillez fournir les informations suivantes :

- a. Superficies (ha) des acquisitions de terrains requises ;
- b. Superficies (ha) des pertes de milieux humides ;
- c. Superficies (ha) des pertes de terres agricoles protégées.

Réponse :

- a. Tirée des tableaux d'estimation des coûts mis à l'annexe II de la note technique réalisée par Aecom (avril 2018) sur les variantes 2, 2B et 2C, la superficie d'acquisition permanente de terrain requise pour la variante 2C est de 78 ha.
- b. Les pertes de milieux humides pour la variante 2C sont estimées à 36,2 ha en considérant une emprise moyenne de 60 m (30 m de chaque côté du centre de l'alignement projeté). Cette estimation est approximative mais réaliste et résulte d'une photo-interprétation pour la portion ouest de cette variante (2,8 km sur un total de 12,6 km). Aucune validation au terrain n'a été menée.
- c. Les pertes de terres agricoles protégées se chiffrent à 64,34 ha en considérant une emprise moyenne de 60 m (30m de chaque côté du centre ligne projeté).

Limitations :

Chaque valeur fournie de superficie a été établie à partir d'une estimation non-validée par observation et inspection sur le terrain. Les limites des emprises sont assujetties aux variabilités produites par les conditions géotechniques et les ajustements liés à l'optimisation de la conception de la voie présentement en cours.

Question 2

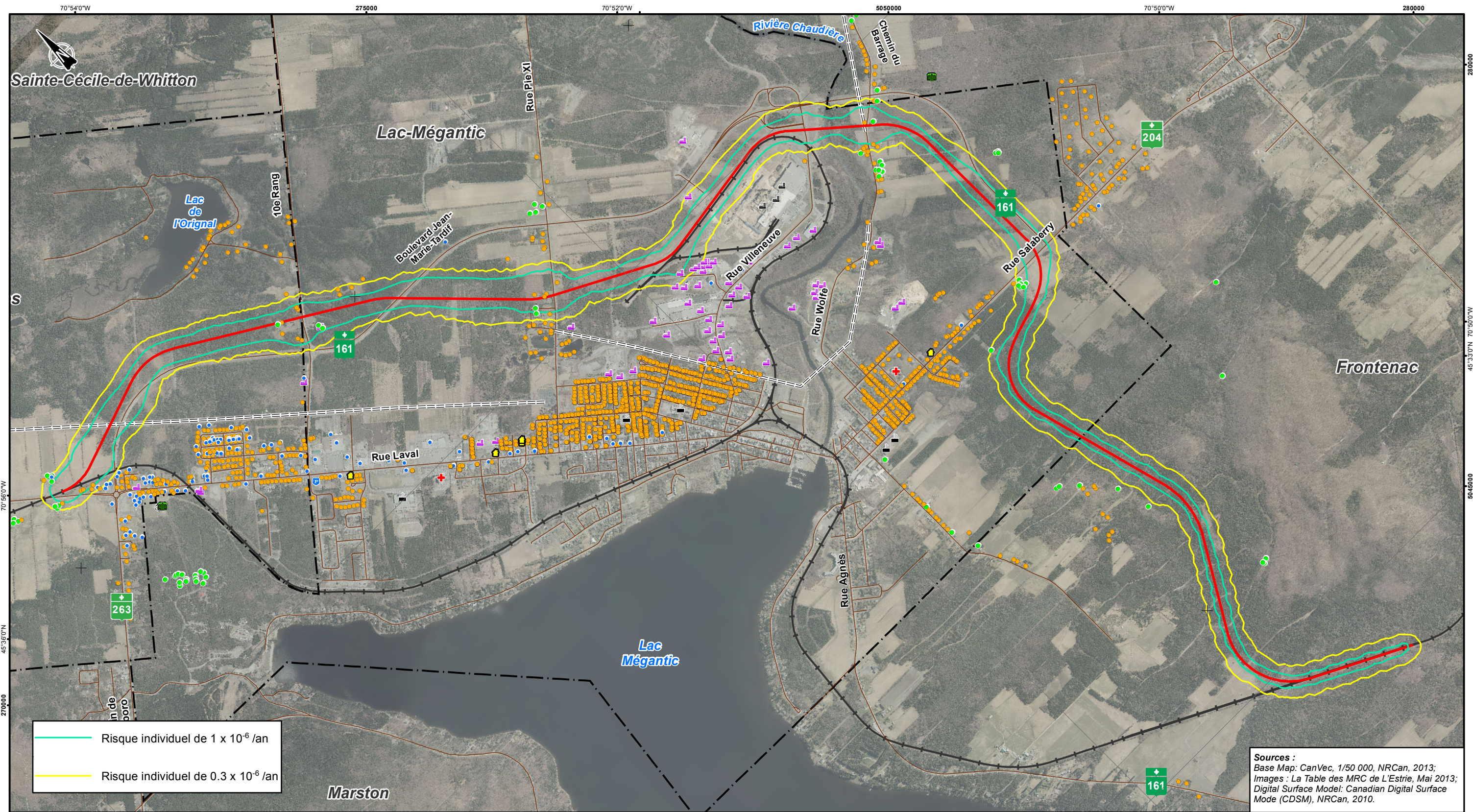
La figure 8.2 de l'annexe 2 de l'étude sur les risques technologiques (PR5.5) illustre les contours du risque individuel associés à la voie de contournement proposée (variante 2). Veuillez fournir les contours du risque individuel associés au tracé de la variante 2C.

Réponse :

Les contours délimitant la zone de risque individuel présentés à la figure 8,2 de l'annexe 2 de l'étude sur les risques technologiques ont été générés par modélisation (logiciel SAFETI) pour lequel une licence avait été obtenue spécialement pour cette étude. Le prix de cette licence était dispendieux et rendait le logiciel disponible que pour la durée requise des modélisations (quelques mois). Le logiciel n'étant plus disponible et pour être en mesure de fournir des données rapidement, l'expert en risques a tout de même pu estimer par extrapolation les contours délimitant la zone de risque associés à la variante 2C reportés sur la carte mise en annexe du présent document.

ANNEXE

Risque individuel autour de la variante 2C



Limites

--- Limite municipale

Infrastructures de transport

— Réseau routier

— Variante 2C

— Chemin de fer

=== Ligne de transport d'énergie

Récepteur sensible

● Résidentiel

● Commercial

■ École

● Agricole

✚ Hôpital/CHSLD

🏠 Résidence pour personne âgée

🏢 Institutionnel

🏊 Centre sportif /piscine

🏭 Industrie lourde

🏭 Industrie légère

👮 Poste de police

AECOM

AECOM Consultants Inc.
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P4
www.aecom.com

514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

NOM DU PROJET:

Étude d'impact sur l'environnement -
Réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

NOM DU DESSIN:

Risque individuel autour
de la variante 2c

CONÇU PAR:

M.F.

No. PROJET:

60344414

DATE:

Août 2019

DESSINÉ PAR:

S.B.

ÉCHELLE:

1:25 000

No. CARTE:

8.2

No.RÉV.:

1A

Figure 8.2 - Risque individuel autour de la future voie de contournement_V2C